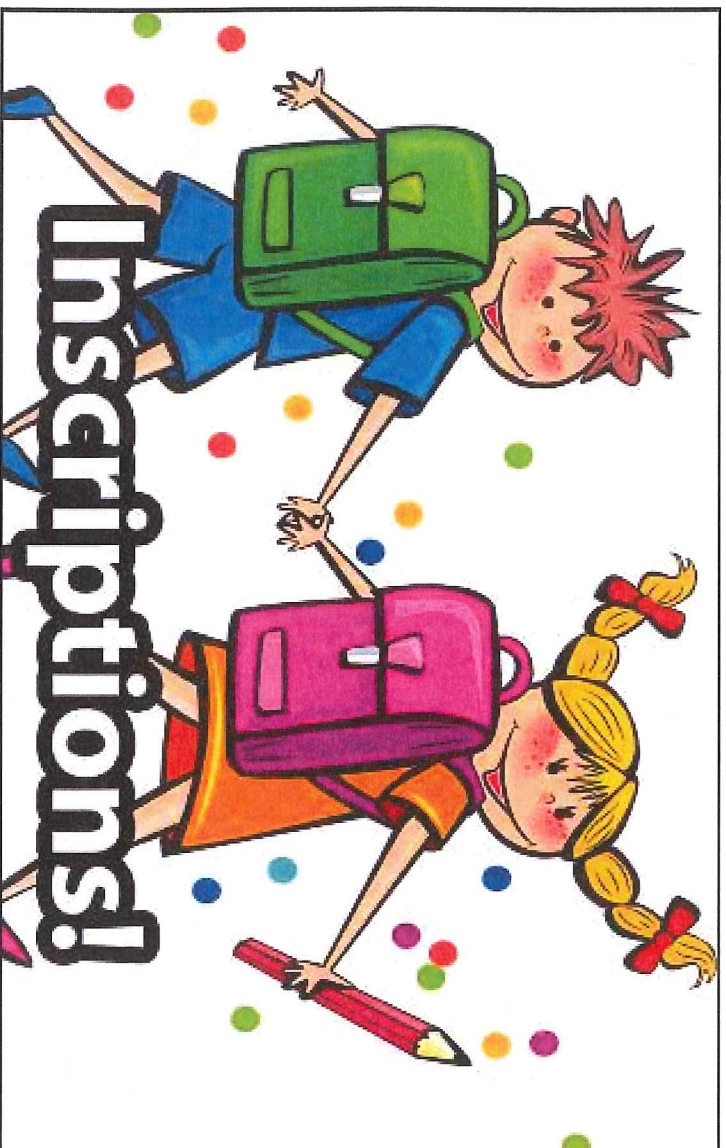


## Rentrée scolaire 2020



### Inscriptions à l'École maternelle

(pour les enfants nés en 2017 et les nouveaux arrivants nés en 2016 et 2015)

Rendez-vous à partir du **1 Mars** en Mairie muni :

- du livret de famille
- d'un justificatif de domicile (facture de moins de 3mois)

un rendez-vous avec la directrice de l'école vous sera donné. Il faudra s'y présenter avec :

- le certificat de scolarité délivré par la mairie
- le livret de famille
- le carnet de santé de l'enfant
- le certificat de radiation pour les élèves déjà scolarisés dans une autre école